

Qualité

Assurer la qualité de l'accueil de l'enfance

Pour maintenir et renforcer la qualité de l'accueil de l'enfance, Pro Enfance propose de :

- favoriser la coopération et la compréhension mutuelle entre les acteurs des domaines de l'accueil de l'enfance en Suisse romande, entre les différentes régions linguistiques suisses et au plan national ;
- créer un pôle d'expertise romand ;
- promouvoir la reconnaissance du rôle éducatif des structures d'accueil de l'enfance ;
- soutenir la diversité et la complémentarité des prestations offertes ;
- appuyer le développement des compétences, la formation initiale et continue, ainsi que les processus de professionnalisation des domaines de l'accueil de l'enfance.

Mise en réseau

Partage d'expertises

Sur le plan romand et national, il existe peu de transferts de savoirs à partir des initiatives privées, communales et cantonales. La richesse et les enjeux des offres de l'accueil de l'enfance restent ainsi mal connus. Cette situation rend toute vision globale difficile.

Pour parvenir à une approche cohérente et inclusive de l'accueil de l'enfance, Pro Enfance contribue à la valorisation des pratiques suisses romandes et les articule avec l'expertise de spécialistes. Il peut s'agir de pratiques portant sur des questions de gouvernance (conditions d'encadrement des enfants, subventionnement des offres, régulation de la formation), de pratiques mises en place par les équipes éducatives auprès des enfants et de leurs parents ou de celles relevant des directions de structures d'accueil.

Pro Enfance favorise les échanges entre les acteurs de l'enfance et le partage d'expertises. Il en résulte des recommandations ainsi que des prises de positions diffusées au travers de publications ou d'événements sur des thèmes diversifiés (piliers de l'accueil de l'enfance, coûts et financements des prestations, transitions autour de l'enfant, précarisation des familles, éveil culturel des tout-petits). Ce processus constitue un atout pour promouvoir la qualité et l'efficacité de l'accueil de l'enfance.

Pro Enfance réunit les acteurs romands de l'accueil de l'enfance et les représente au plan national

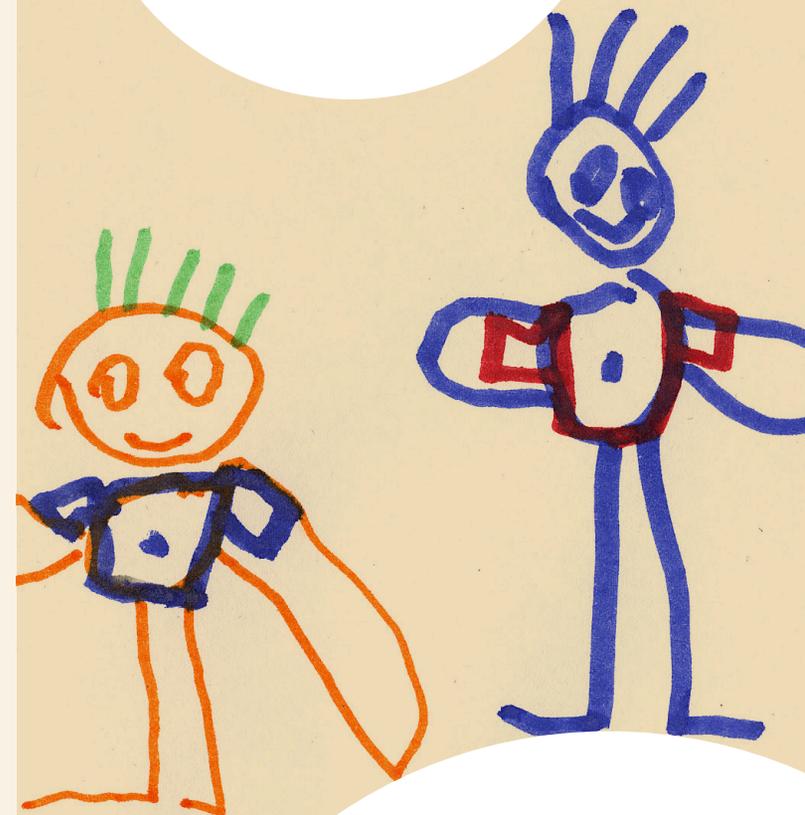
Pro Enfance

Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance

Ch. des Croix-Rouges 8 – 1007 Lausanne

info@proenfance.ch – proenfance.ch

CCP 14-524387-4 – IBAN : CH43 0900 0000 1452 4387 4



Coopération
Diversités
Reconnaissance
du rôle éducatif
Expertise
Compétences professionnelles

Une plateforme
romande en faveur
de l'accueil de l'enfance

www.proenfance.ch

L'Association

Constitution de Pro Enfance

Pro Enfance est une association suisse romande à but non lucratif. Elle a été créée le 10 octobre 2014 à Yverdon-les-Bains.

Principes

Pro Enfance agit de façon subsidiaire aux instances publiques, aux organisations et aux associations existantes en Suisse romande. Elle s'appuie sur les compétences et expertises de ses membres pour coordonner et mettre en lien les ressources à disposition.

Pour assurer une cohérence de la prise en charge d'enfants de 0 à 12 ans, Pro Enfance regroupe l'accueil en institutions de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour. Pro Enfance articule plus largement ses actions avec la politique de l'enfance et celle de la famille.

Buts de Pro Enfance

L'Association a pour mission de regrouper et de représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands. Elle met son expertise au service du développement de l'accueil de l'enfance, en collaboration avec d'autres instances nationales.



Devenir membre

Qui peut adhérer ?

Peuvent être membres de Pro Enfance toutes les personnes morales ou physiques partageant les buts de l'Association. Elles sont actives dans le domaine de l'accueil de l'enfance ou y trouvent un intérêt marqué.

Types de membre :

Membres collectifs avec 4 voix (CHF 2'000.-/an), de soutien (CHF 3'000.-/an).

- Services communaux, réseaux ou groupements intercommunaux de plus de 30'000 habitants
- Groupements de structures d'accueil (plus de 10 espaces/lieux)

Membres collectifs avec 3 voix (CHF 1'000.-/an), de soutien (CHF 1'500.-/an).

- Associations professionnelles et groupes d'intérêt de plus de 100 membres
- Hautes écoles, écoles professionnelles, autres organismes de formation et institutions de formation continue
- Services cantonaux
- Faîtières cantonales d'accueil familial de jour
- Services communaux, réseaux ou groupements intercommunaux de plus de 10'000 habitants et de moins de 30'000 habitants
- Groupement de structures d'accueil (4 à 10 espaces/lieux)
- Autres prestataires de services du champ de l'accueil de l'enfance dépassant un chiffre d'affaires de CHF 200'000.-

Membres collectifs avec 2 voix (CHF 400.-/an), de soutien (CHF 600.-/an).

- Associations professionnelles et groupes d'intérêt de moins de 100 membres
- Services communaux, réseaux ou groupements intercommunaux de moins de 10'000 habitants
- Groupements de structures d'accueil (2 à 3 espaces/lieux)
- Réseaux d'accueil familial de jour avec plus de 30 accueillant-es
- Autres prestataires de services avec un chiffre d'affaires entre CHF 100'000.- et CHF 200'000.-

Membres collectifs avec 1 voix (CHF 240.-/an), de soutien (CHF 300.-/an).

- Structures d'accueil petite enfance et parascolaire (un seul espace/lieu)
- Réseaux d'accueil familial de jour jusqu'à 29 accueillant-es
- Autres prestataires de services œuvrant avec un chiffre d'affaires de moins de CHF 100'000.-/an et/ou ne bénéficiant pas d'un secrétariat professionnel

Membres individuels avec 1 voix (CHF 120.-/an), de soutien (CHF 240.-/an).

- Les professionnel·les actifs dans les domaines de l'accueil de l'enfance
- Les personnes présentant un intérêt marqué pour les domaines de l'accueil de l'enfance



Devenir membre

proenfance.ch/devenir-membre



Faire un don

proenfance.ch/faire-un-don